

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 juin à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier PINÇONNET, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Mme ALBENQUE Sylvie (pouvoir à DUCHENE Anne), GRANDHOMME Audrey (pouvoir à DELAITRE Fabrice), HERBERT Marie-Charlotte (pouvoir à MANCEAUX Patrick). Mme CARPENTIER-HENRY Sabrina a été nommée secrétaire de séance. M le Maire procède à la lecture du compte rendu de la précédente réunion de conseil Municipal.

I/Informations générales

Lors des épisodes de canicule, des appels téléphoniques ont été adressés aux personnes vulnérables par les membres du CCAS.

Une visioconférence a été organisée le 22 juin par les services de la Préfecture au sujet des risques liés à la canicule et aux incendies.

Compte tenu des risques très élevés d'incendie, les membres du conseil municipal décident à 8 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions d'interdire l'usage des barbecues au complexe sportif.

Contrat AB Entreprises/illuminations de Noël : le montant du devis présenté s'élève à 12 576 € / an (contrat de 3 ans). Les membres du conseil acceptent le devis et procèdent au choix des luminaires.

II/ Finances

Les membres du Conseil Municipal procèdent au vote à l'unanimité des documents financiers de 2026 : CFU et BS de la commune et du pôle santé

III/ Aménagement de la zone C 1059

Soucieux de poursuivre l'embellissement paysager de la commune et en cohérence avec les aménagements déjà réalisés à proximité en forêt et autour des mares forestières, les membres du conseil décident d'inscrire à son programme des opérations paysagères sur la parcelle référencée N 1059 (Feuille : 2, Section : 0C). Ces opérations consisteront à y installer des espaces arborés combinés avec des zones herbacées, le tout en faveur d'une reconquête de la biodiversité.

IV/ Programmation de rénovation de voirie par la CUGR

Vu la détérioration des rues suivantes, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de la rénovation et de la réfection de la voirie et des réseaux rue des Gravières : priorité 1
- de la rénovation et de la réfection de la voirie et des réseaux rue Marcel CHANSOU: priorité 2

- de la rénovation et de la réfection de la voirie et des réseaux rue de la République et ruelle Bonnet : priorité 3
- de la rénovation et de la réfection de la voirie et des réseaux rue GAMBETTA : priorité 4
- Sollicite la CU DU GRAND REIMS pour la prise en considération des dossiers (programmation et études) ainsi que la réalisation de ces travaux

V/ Refus de transfert des pouvoirs de police spéciale

Considérant que les Maires peuvent, dans les six mois suivants la date de l'élection du Président de l'EPCI, s'opposer au transfert des pouvoirs de police spéciale attachés aux compétences de l'EPCI, M le Maire décide de s'opposer au transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de la Communauté urbaine du Grand Reims suivants :

- *aires d'accueil ou de terrains des gens du voyage,*
- *circulation et stationnement, autorisations de stationnement aux exploitants de taxis,*
- *habitat,*
- *publicité,*

VI/ SAGE de la CRAIE

Un avis sur le périmètre est demandé par les services préfectoraux sur l'inclusion de la commune de Rilly la Montagne dans le périmètre du SAGE. Compte tenu des enjeux liés à la redéfinition du périmètre, les conseillers décident à l'unanimité de donner un avis favorable.

VII/Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Désignation des membres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De nommer M PINÇONNET membre titulaire de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées
- De nommer M PIERROT Philippe membre suppléant de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

VIII/ Environnement

Une journée de remerciement des bénévoles sera organisée le 12 ou 13 septembre. Des devis sont en cours pour le transport par autocar.

Il est décidé de procéder au remplacement du stand servant à la buvette. Le devis présenté s'élève à 2 940 €.

Le PNR procédera à la présentation des derniers travaux réalisés (guide, ligne des bulles) lors d'une réunion dont la date est à déterminer.

Une réunion concernant le renouvellement du label forêt d'exception a été organisée afin de faire le bilan de ce qu'a permis le label (2 périodes de 5 ans 2016-2021 et 2021-2026) et d'envisager les pistes à explorer pour les prochaines années.

IX/ Convention avec le souvenir français

Une convention concernant la géolocalisation des tombes de Morts pour la France du cimetière communal de Rilly-la-Montagne et l'intégration de données dans l'application GéoMémoire sera signée entre la commune et le « souvenir français ». M Fabrice DELAITRE est désigné « correspondant mémoire ».

Il est également décidé de donner une suite favorable au projet de défilé d'un char le 11 novembre pour un montant de 700€.

X/Questions diverses

- Vidéoprotection : la gendarmerie de Taissy a donné un avis favorable au projet. La cellule de Châlons en Champagne sera également consultée.

Réfection du contre-fort de l'Eglise et réparation de joints : Après analyse des devis des sociétés Toury, Leon Noel et Le Batiment Associé, le devis de la société Leon Noel est accepté pour un montant de 4899,48 € TTC.

- L'inauguration du terrain de tennis est envisagée le 15 septembre 26

- Il est prévu de revoir le système de partage de fichiers (présentation lors du prochain conseil)

- Associations : la distribution de la Newsletter est à prévoir.

La demande de fourniture de parquet par l'école de musique la roseraie est acceptée (tarif de 1220€). 3000€ de budget maximum est alloué à l'association de karaté pour le renouvellement des tatamis.

Les prochaines réunions sont fixées le 8 septembre et le 3 novembre